

**QUI PEUT  
GARANTIR  
QUE VOTRE  
PLANIFICATION  
FINANCIÈRE  
ET FISCALE  
NE PREND  
EN COMPTE  
QUE VOS INTÉRÊTS:**

**NOUS**



**JEAN WINKLER & PARTNERS**

**La Planification financière et fiscale que nous établissons pour nos clients est le résultat d'une étude minutieuse qui prend en compte, dans le cadre d'une planification globale à court, moyen et long termes, tous les éléments constitutifs du patrimoine, de manière totalement neutre et objective.**

**Notre structure et notre totale liberté d'action nous permettent d'appliquer une méthode qui va bien au delà des analyses financières et fiduciaires habituelles.**

Indépendance  
personnelle et  
structurelle

**Elaborée par des spécialistes hautement qualifiés dans les domaines de la prévoyance, des placements et de la fiscalité, elle offre en toute légalité et en fonction d'objectifs préalablement définis, des solutions très concrètes pour réaliser d'importantes économies ou de substantielles plus-values.**

## **L'étendue de nos compétences**

Nous choisissons, dans le cadre de notre collaboration avec un nombre restreint de partenaires – sociétés de gestion indépendantes, banques et assurances particulièrement performantes – les solutions les mieux adaptées aux besoins de nos clients.

Des professionnels  
de haut niveau

Nos compétences sont particulièrement étendues dans les domaines de l'expertise fiscale, de la prévoyance, des diverses formes de placement accessibles aux particuliers qui résident en Suisse, ainsi que dans la transmission de patrimoine. De plus, nous proposons des solutions financières innovantes et intéressantes pour les personnes résidant à l'étranger.

Un ensemble de  
prestations adaptées  
à vos besoins

Dans les domaines de la gestion de fortune et du financement de biens immobiliers, nous pouvons présenter à nos clients, grâce à nos excellentes relations avec des sociétés financières, des services complémentaires de très haut niveau et particulièrement intéressants. Pour nous permettre d'établir votre Planification financière et fiscale, nous devons connaître votre situation personnelle et financière ; vos intentions et vos objectifs à moyen et long termes doivent également être pris en compte. Votre collaboration active est donc indispensable.

## Notre méthodologie et nos honoraires

### Analyse préliminaire

Lors d'un premier entretien sans engagement, nous déterminons les principaux aspects de votre situation actuelle en matière d'impôts, de prévoyance et de placement ainsi que vos objectifs personnels.

Le premier pas  
ne coûte rien

### Votre Planification financière et fiscale

En fonction des informations détaillées mises à disposition, nous réalisons une étude complète et détaillée de votre situation actuelle et future sous l'angle de la fiscalité, de la prévoyance et des placements. Cette étude débouche sur des propositions concrètes.

### Concrétisation des propositions

Avec votre accord, nous mettons en oeuvre les mesures préconisées directement auprès des établissements choisis et nous nous chargeons de toutes les formalités.

### Révision de votre planification

Nous assurons le suivi  
de nos prestations

Une fois par année ou en cas de changement important de votre situation, nous analysons l'opportunité de procéder à des aménagements de votre planification.

### Déclaration d'impôt et comptabilité

Si vous le souhaitez, nous faisons établir votre déclaration d'impôt et votre comptabilité en concordance avec votre Planification financière et fiscale.

### Coût de nos prestations

Nos prestations et services sont facturés sur la base de notre tarif horaire en fonction du temps effectif qui vous est consacré. A l'issue du premier entretien, une estimation de nos honoraires est effectuée. Un plafond est fixé.

## **Objectifs principaux de la Planification financière et fiscale**

- Diminution substantielle et durable de la charge fiscale.
- Élaboration d'une structure de patrimoine et de placements optimale du point de vue de la sécurité, du rendement et des liquidités.
- Accroissement systématique et protégé du patrimoine année après année.
- Amélioration de la prévoyance en général.
- Prévoyance adaptée aux besoins et imposition réduite en cas d'incapacité de travail, de décès ou de vieillesse.
- Présentation de scénario avec retraite anticipée.
- Planification du transfert de patrimoine.

